PLUI Grand Angoulême
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, VALANT PLH ET PDU

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



VERSION PROVISOIRE
6 JANVIER 2017

Cittànova

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

DEFINITION D'UN PLUI VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 4

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES 5

1. DEFINITION D'UN PADD 6

2. UN PADD CONSTRUIT EN ASSOCIATION AVEC LES ELUS, LES ACTEURS LOCAUX ET LA POPULATION 7

3. ORGANISATION DU PADD 8

4. PLAN DETAILLE DU PADD 9

ANNEXES 35

ANNEXE 1. LA CONSTRUCTION D'UN PLUi-HD 36

ANNEXE 2. RAPPEL DU CALENDRIER DU PLUI-HD 37

ANNEXE 3. LES PROJETS STRUCTURANTS SUR L'AGGLOMERATION EN COURS, REALISES OU DEJA APPROUVES 38

ANNEXE 4. RAPPEL DU PROJET D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME 2014-2020 38

PREAMBULE

DEFINITION D'UN PLUI VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

Les 16 communes de l'agglomération ont transféré la compétence « Planification » au GrandAngoulême par arrêté préfectoral du 11 mars 2015, car l'échelle intercommunale s'est révélée la plus pertinente pour harmoniser les politiques publiques et mutualiser les moyens. Pour concrétiser cette vision de l'aménagement de notre territoire, le conseil communautaire a prescrit un Plan local d'Urbanisme intercommunal valant Plan local de l'habitat (PLH) et Plan de déplacements urbains (PDU) le 26 mars 2015.

Qu'est-ce qu'un PLU ?

C'est un document qui fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols d'un territoire en différenciant **trois grandes zones** :

Urbaines (zones U et AU)	Agricoles (zones A)	Naturelles (zones N)
Constructibles en fonction de règles : • *la forme des bâtiments* • *la localisation des bâtiments* • *les types d'affectation (habitat, commerces, entreprises).* • *…*	*Non constructibles* *Enjeux de protection et de préservation des espaces agricole en corrélation avec l'urbanisation*	*Non constructibles* *Enjeux de protection et de préservation des espaces naturels en corrélation avec l'urbanisation*

Qu'est-ce que le PLUi-HD ?

Le PLUi-HD, rassemble trois documents en un :

PLUi-HD

Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

valant Programme Local de l'Habitat (H) et Plan de Déplacement Urbain (D)

PLU Plan Local d'Urbanisme	PLH Programme Local de l'Habitat	PDU Plan de déplacements urbains
Règles d'aménagement et d'utilisation des sols d'un territoire 3 zones principales : • *Urbaines* • *Agricoles* • *Naturelles*	Politique de l'agglomération en matière d'habitat : • *Logement social,* • *accession à la propriété,* • *aide à la rénovation* • *…*	Politique en matière d'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement et vise l'amélioration du cadre de vie : • *Mobilité pour tous* • *Sécurité dans les déplacements* • *…*

Ces trois documents sont intimement liés dans la détermination de l'aménagement d'un territoire et il semblait évident pour GrandAngoulême de les réunir. Il traduit la volonté des élus des communes et de l'Agglomération d'imaginer et de concevoir ensemble les évolutions du territoire pour les 10 ans à venir. Enfin, le PLUi sera réalisé en parallèle du Plan Climat Air Energie Territorial visant à définir une stratégie opérationnelle de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

1. DEFINITION D'UN PADD

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est **l'expression d'un projet de territoire**. Le PADD est la pièce maîtresse du plan local d'urbanisme intercommunal en définissant les **orientations d'urbanisme et d'aménagement** retenues par l'agglomération. Le PADD est le **document politique** du PLUi-HD et un **outil de prospective territoriale**, à horizon 10 ans.

Il s'agit de construire un projet **D'AMENAGEMENT** et de **DEVELOPPEMENT DURABLES**

AMENAGEMENT
Favoriser l'essor du territoire sans accentuer les déséquilibres urbains et ruraux existants.

DEVELOPPEMENT
Avoir une vision à court et moyen termes du développement de notre territoire

DURABLES
Evaluer les impacts du choix de notre développement sur notre territoire

Répondre aux besoins présents sans compromettre les besoins des générations futures

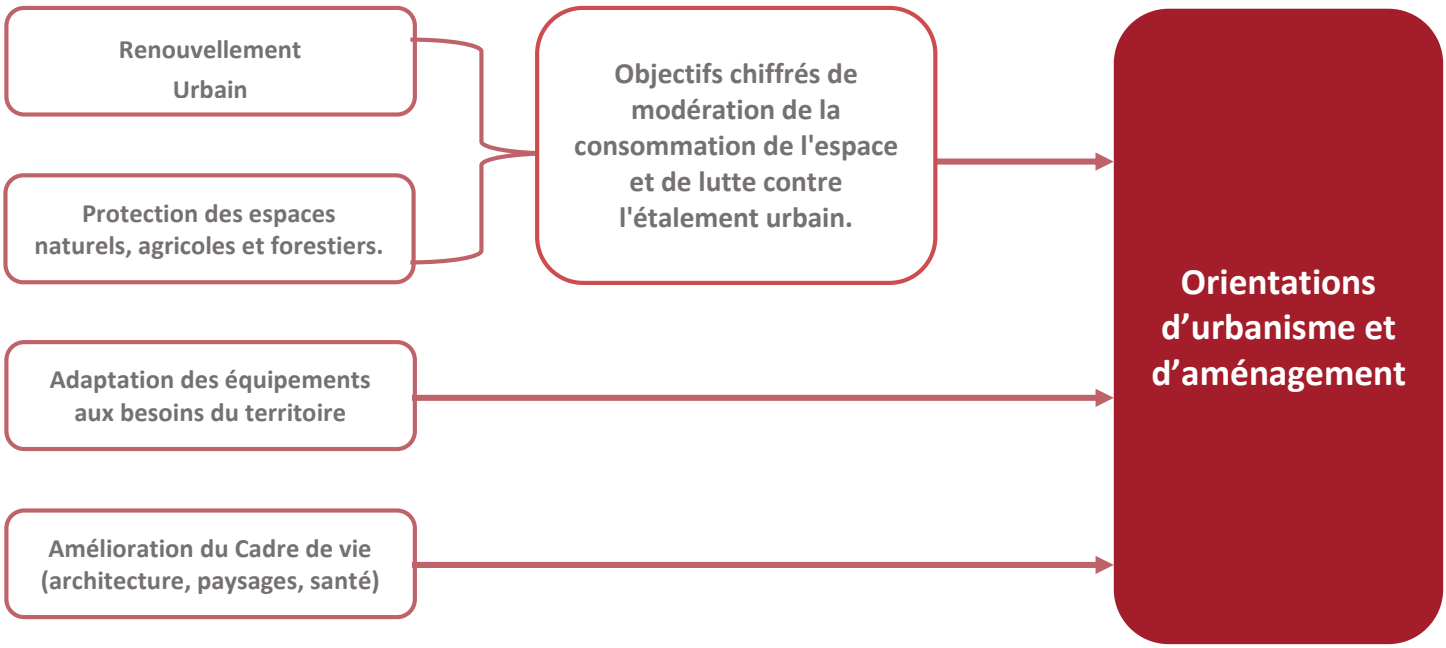
Le **PADD** est définit dans le **CODE de l'URBANISME**

Comme l'ensemble des documents qui compose le plan local d'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables doit respecter le code de l'urbanisme et en particulier l'article L.151-5. Cet article construit le PADD autour des **orientations d'urbanisme et d'aménagement**.

Ces **orientations d'urbanisme et d'aménagement** concernent des thématiques variées :

- Habitat
- Transports Déplacements
- Ressources locales (eau, énergie…)
- Communications Numériques
- Équipements Commerciaux
- Développement économique et les loisirs
- Adaptation aux effets du changement climatique

Ces **orientations d'urbanisme et d'aménagement** doivent définir et favoriser :



2. UN PADD CONSTRUIT EN ASSOCIATION AVEC LES ELUS, LES ACTEURS LOCAUX ET LA POPULATION

Afin de construire un projet partagé avec les acteurs du territoire, l'élaboration du PADD a fait l'objet de nombreux temps de débat, d'échanges et de concertation.

Plusieurs ateliers ont permis de réunir les élus du territoire, les techniciens et les partenaires institutionnels du territoire autour de questions, de cartographies, visant à explorer les grands enjeux du territoire. Ils ont permis de faire émerger la plupart des orientations du PADD.

>> Réalisation de 7 ateliers thématiques en phase diagnostic avec les élus et partenaires

>> Réalisation de 4 ateliers participatifs avec la population en phase projet

>> Réalisation de 3 ateliers thématiques avec les élus et partenaires en phase PADD

Le Comité de pilotage du 11 octobre 2016 a lancé la seconde phase du PLUi-HD avec la rédaction du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le document présent est une première version du PADD qui a été construit à partir d'ateliers et de réunions de travail au cours du second semestre 2016 :

- 16 visites des communes du Grand-Angoulême d'octobre à novembre 2016
- 3 ateliers réunissant les partenaires et les acteurs du territoire les 7, 8 et 17 novembre
- 4 Débats Citoyens avec les habitants les 28-29 novembre 2016 et 5-6 décembre
- 1 présentation en bureau communautaire le 8 décembre
- 1 présentation en Comité de Pilotage le 13 décembre

Durant le premier trimestre 2017 ce travail de construction du PADD se poursuivra à travers :

- 16 débats dans les conseils municipaux concernés par le PLUi-HD de GrandAngoulême entre janvier et mars
- 1 débat en conseil communautaire le 23 mars
- 1 réunion publique durant le mois d'avril pour présenter à la population une version finalisée du PADD

LA GOUVERNANCE AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE

Mettre les attentes des citoyens au cœur de ce PADD est un enjeu fort. Cette volonté est une continuité de la charte de la participation citoyenne adoptée par le conseil communautaire le 12 juillet 2016.
« *Le dialogue est essentiel pour aborder ensemble les projets de demain.* » *(extrait de la charte de la participation citoyenne.)*

La charte de la participation citoyenne a mis en place trois grands engagements :

ENGAGEMENT N ° 1 : Prendre en compte la participation citoyenne dès la définition et pendant la mise en œuvre des politiques publiques locales.

ENGAGEMENT N° 2 : Développer la mobilisation citoyenne en renforçant et en reconnaissant le « pouvoir d'agir des citoyen-ne-s ».

ENGAGEMENT N ° 3 : Suivre la mise en œuvre de la participation citoyenne et évaluer les actions conduites.

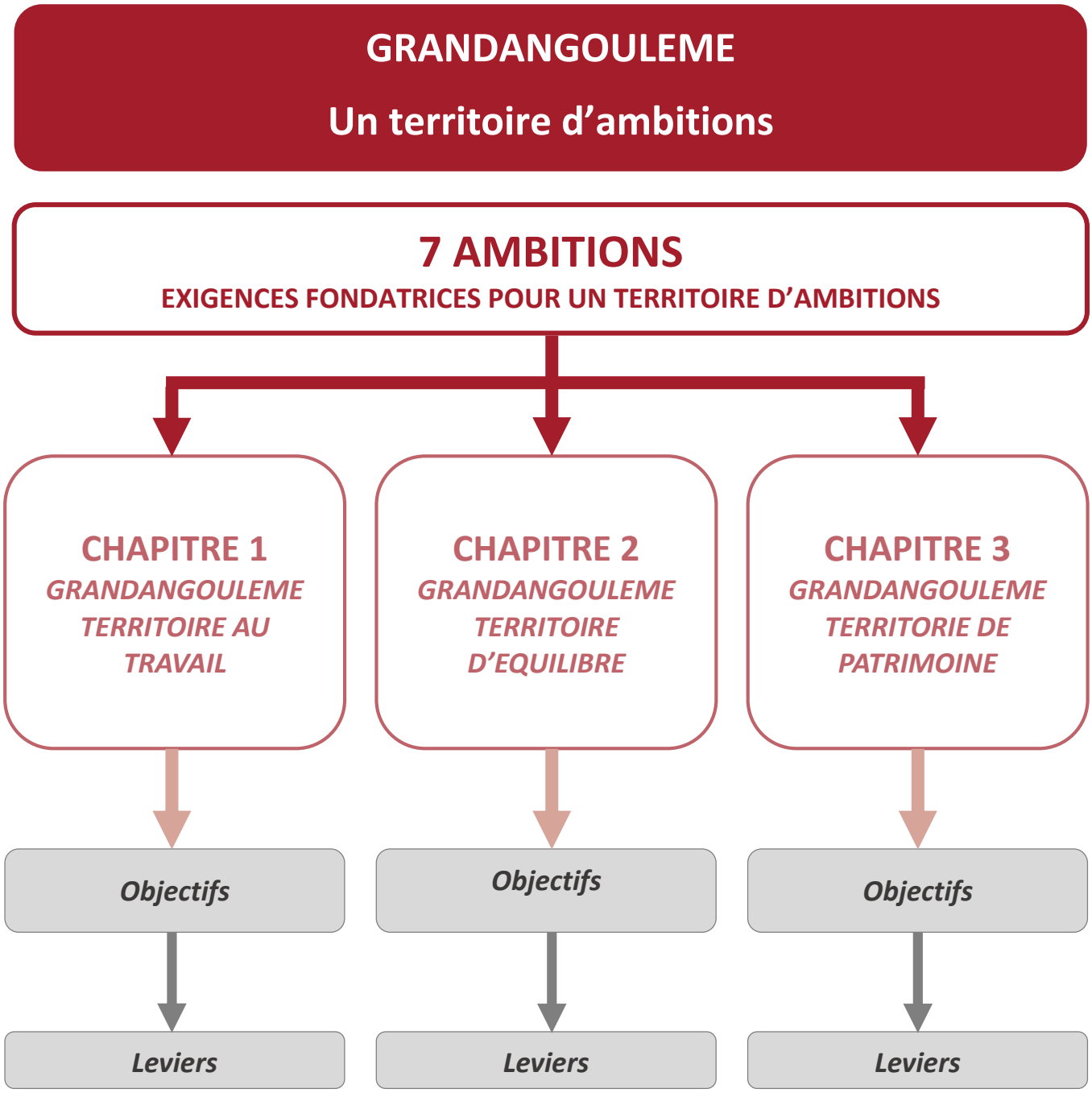
Ce dialogue participatif est la clef de la réussite pour la mise en œuvre des objectifs et des orientations stratégiques de ce PADD.

3. ORGANISATION DU PADD

Le PADD du GA est un document politique qui doit pouvoir être lu et compris par tous les habitants. Notre volonté est d'en faire un document de référence qui découle précisément des spécificités de notre territoire.

Il commence donc par présenter 7 ambitions particulières qui procèdent d'un choix politique fort. Il se poursuit par trois chapitres plus étayés qui intègrent toutes les questions relatives à un PLUI-HD.

Le document s'accompagne de précisions sur les leviers complémentaires qui permettront de décliner les choix effectués.



GRANDANGOULEME - Un territoire d'ambitions

SEPT AMBITIONS QUI MONTRENT DES EXIGENCES FONDATRICES

AMBITION 1 : PRENDRE SA PLACE AU CŒUR DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET S'INSCRIRE DANS LE GRAND ANGOULEME À 38 COMMUNES

AMBITION 2 : UNE METHODE ANCREE DANS LE REEL

AMBITION 3 : ANTICIPER ET PROMOUVOIR LES NOUVELLES FORMES DE DEPLACEMENTS

AMBITION 4 : DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

AMBITION 5 : CONSTUIRE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

AMBITION 6 : DEVELOPPER DES REPONSES ADAPTEES AUX PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITE

AMBITION 7 : UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR LA SANTE DE SES HABITANTS

CHAPITRE 1 : GRANDANGOULEME, TERRITOIRE AU TRAVAIL

OBJECTIF 1 : RESTRUCTURER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN POUR L'ADAPTER PRIORITAIREMENT AUX HORAIRES ET LIEUX DE TRAVAIL

OBJECTIF 2 : POURSUIVRE LA POLITIQUE ECONOMIQUE D'INNOVATION

OBJECTIF 3 : POURSUIVRE LA STRATEGIE NULMERIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 4 : LIMITER LE DEVELOPPEMENT FONCIER ET OPTIMISER LES SECTEURS ECONOMIQUES EXISTANTS

OBJECTIF 5 : AMELIORER L'ORGANISATION DU TRANSPORT DES MARCHANDISES ET DES LIVRAISONS

CHAPITRE 2 : GRANDANGOULEME, TERRITOIRE D'EQUILIBRE

OBJECTIF 1 : REINVESTIR LE CŒUR DE LA NOUVELLE GRANDE AGGLOMERATION EN RECENTRANT LA PRODUCTION DE L'OFFRE NOUVELLE DE 600 LOGEMENTS PAR AN

OBJECTIF 2 : REDONNER DE L'ATTRACTIVITE AUX CENTRALITES DU TERRITOIRE ET PRODUIRE DES NOUVEAUX LOGEMENTS EN REINVESTISSEMENT URBAIN

OBJECTIF 3 : LES CENTRALITES : « ESPACES DE PROXIMITE » ET SUPPORT D'UNE REFLEXION SUR LE PARTAGE DE LA VOIRIE ET LA MISE EN PLACE D'UNE MULTIMODALITE

OBJECTIF 4 : RENFORCER LES COMMERCES DE PROXIMITE

OBJECTIF 5 : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PEUPLEMENT

OBJECTIF 6 : REEQUILIBRER LA MIXITE SOCIALE

CHAPITRE 3 : GRANDANGOULEME, TERRITOIRE DE PATRIMOINE

OBJECTIF 1 : PROTEGER ET DONNER ACCES A NOTRE PATRIMOINE NATUREL

OBJECTIF 2 : FAVORISER LES RELATIONS ENTRE DES PROJETS URBAINS DE QUALITE ET LES ESPACES DE NATURE EN VILLE

OBJECTIF 3 : FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE

SEPT AMBITIONS QUI MONTRENT DES EXIGENCES FONDATRICES

AMBITION 1 : PRENDRE SA PLACE AU CŒUR DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET S'INSCRIRE DANS LE GRAND ANGOULEME À 38 COMMUNES

La position de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême est centrale dans la nouvelle région. Elle doit se donner un rôle majeur en termes de rayonnement économique, en termes d'accès au territoire par ses grandes infrastructures (notamment LGV) et par ses équipements structurants.

Notre choix consiste à rendre prioritaires les aménagements structurants qui permettront de tirer le meilleur bénéfice d'une telle situation.

OBJECTIF 1 : CONFORTER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE PAR L'ACCESSIBILITE

Favoriser une desserte ferroviaire externe basée sur la LGV et une offre (TER) complémentaire à la grande vitesse.

- *L'axe Nord-Sud (Poitiers – Angoulême – Bordeaux) : compléter la desserte TGV et obtenir un cadencement horaire des dessertes TER en correspondance.*
- *L'axe Est-Ouest (Limoges – Angoulême – Ruelle – Cognac-Saintes) : obtenir un cadencement horaire des dessertes TER en correspondance avec la desserte TGV.*
- *Donner la priorité au succès de la gare TGV d'Angoulême et à ses accès, notamment par la mise aux normes du Tunnel de la Gâtine*
- *Développer l'intermodalité entre le réseau ferré et les autres modes de transport*

Finaliser la modernisation des voies Angoulême / Limoges et Angoulême / Cognac Saintes

Accompagner la finalisation de la déviation RN 141 afin de réussir son intégration dans le tissu urbain et avec les réseaux de transports

OBJECTIF 2 : FAIRE DE LA MOBILITE UN AXE MAJEUR DE LA NOUVELLE AGGLOMERATION A 38 COMMUNES

Coordonner l'offre de transports en commun à une échelle plus large que les 16 communes

Adapter l'offre à la nouvelle dimension de l'agglomération

Identifier les extensions possibles du tracé de BHNS

OBJECTIF 3 : GARANTIR L'EQUILIBRE DU DEVELOPPEMENT ENTRE LES DIFFERENTES COURONNES DU TERRITOIRE A 38

Respecter le principe du SCoT d'une répartition équilibrée des logements 80% en zone agglomérée / 20% en deuxième couronne.

AMBITION 2 : UNE METHODE ANCREE DANS LE REEL

Construire pour le moyen terme, c'est commencer par tourner la page de ce qui ne fonctionne plus. Dans notre agglomération, le taux de vacance des logements est beaucoup trop important. Notre nécessité première est de reconquérir les espaces et logements à l'abandon qui dénaturent nos villes.

Ceci implique aussi de vouloir faire vivre les logements avec les évolutions des besoins des familles. Plus qu'une méthode qui imposerait une planification descendante, nous devons choisir une méthode ancrée dans le réel et les besoins des habitants.

Notre choix consiste à ne pas retenir une planification uniforme et descendante mais une méthode qui privilégie la rénovation de l'existant, la reconquête des friches et la réponse aux attentes des habitants

OBJECTIF 1 : FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LA VACANCE LA PREMIERE PRIORITE D'ACTION SUR L'HABITAT

Développer des actions innovantes pour la sortie de vacance et adaptées à chaque situation

Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration de l'habitat

Pérenniser les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et non-décent

Favoriser la requalification des îlots très dégradés ou délaissés

OBJECTIF 2 : PERMETTRE AUX PROPRIETAIRES DE FAIRE EVOLUER LEUR BATI

Assouplir les règles d'urbanisme pour créer des possibilités d'évolution et de construction sur les parcelles bâties

Favoriser l'émergence des projets par un accompagnement des particuliers

AMBITION 3 : ANTICIPER ET PROMOUVOIR LES NOUVELLES FORMES DE DEPLACEMENTS

La question de la mobilité est aujourd'hui centrale tant pour celui qui veut vivre sur un territoire que pour y travailler.
Les investissements propres aux déplacements sont majeurs. Nous devons donc éviter l'écueil de simplement recopier ce qui se fait ailleurs et centrer nos efforts sur l'anticipation.

Notre choix: investir dans la mobilité en anticipant les nouvelles formes de déplacements.

OBJECTIF 1 : METTRE LE BHNS AU SERVICE D'UNE LOGIQUE GLOBALE

Le BHNS n'est ni exclusif ni suffisant, il doit se greffer avec la plus grande diversité de modes de déplacement afin de servir l'ensemble des communes de l'agglomération. L'étude des extensions possibles du tracé doit vérifier la meilleure adéquation possible avec un Grand Angoulême intégrant désormais 38 communes.

Structurer une intermodalité d'échanges au sein du territoire que ce soit dans son cœur (via le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême) comme dans les centralités structurantes ou secondaires et à ses extrémités (parking relais).

Etudier les extensions possibles de la desserte pour répondre aux besoins d'un GrandAngoulême à 38 communes

OBJECTIF 2 : RESERVER UNE VRAIE PLACE AUX PIETONS ET AUX CYCLISTES

Mettre en œuvre le schéma cyclable d'agglomération

Assurer la continuité des itinéraires et des déplacements pour tous les modes de déplacements

Engager une démarche qualitative sur la place du piéton et des cycles sur l'espace public

OBJECTIF 3 : ANTICIPER LE DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE ET ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX USAGES AUTOMOBILES

Etudier la mise en place de parkings dédiés au co-voiturage dans les centralités et/ou proches des transports en commun

Prendre en compte les nouvelles formes de véhicules (gaz, électriques…)

Étudier la pertinence d'une plate-forme locale de covoiturage

AMBITION 4 : DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Le GrandAngoulême coordonne la démarche « Territoire à Energie Positive » de l'Angoumois (82 communes) pour répondre aux enjeux du changement climatique et s'engager concrètement dans la transition énergétique et le respect du facteur 4 (baisse de 75 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050).

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans la démarche « Territoire à Energie Positive » afin d'être acteur de ce grand projet de la transition énergétique. Les objectifs fixés d'ici 2030 s'attachent à une baisse de la consommation énergétique (-17% par rapport à la consommation de 2013) et un développement des énergies renouvelables (30% d'énergies renouvelables en 2030 ; 100% en 2050, contre 7% en 2013).

Notre choix est de chercher à réduire nos besoins énergétiques et à produire localement l'énergie que nous consommons.

OBJECTIF 1 : POURSUIVRE L'EXEMPLARITE ENERGETIQUE DE L'AGGLOMERATION

Développer les projets d'énergies renouvelables sur le patrimoine de l'agglomération

Développer les filières émergentes telles que l'hydrogène (production, stockage, usages en mobilité, habitat et tertiaire, industrialisation …) ou le bio Gaz Naturel de Ville (GNV)

Prendre en compte la valorisation énergétique dans la gestion des déchets de l'agglomération

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Pérenniser un guichet unique de l'habitat pour la rénovation thermique des logements résidentiels privés afin de garantir un parcours coordonné de réhabilitation des logements

Accompagner les entreprises avec les partenaires institutionnels dans leurs projets de réduction de consommation énergétique

Mobiliser les professionnels dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments

Développer l'économie circulaire (entreprises entièrement dédiées au recyclage des déchets, filières adaptées, formations…)

Aménager le territoire pour réduire les consommations énergétiques

OBJECTIF 3 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT COHERENT DES PROJETS DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Adopter les plans de développement des filières (solaire photovoltaïque et thermique, géothermie, hydroélectricité, biomasse, méthanisation, développement bio GNV) dans le cadre d'un schéma directeur énergétique à l'échelle du Territoire à Energie Positive de l'Angoumois,

Définir les zones prioritaires de développement de réseaux de chaleur

Adapter les règles d'urbanisme pour permettre le développement de ces énergies renouvelables

Accompagner les porteurs de projets

Favoriser l'émergence et la réalisation de projets citoyens de développement des énergies renouvelables

AMBITION 5 : CONSTRUIRE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

La vie urbaine doit redonner une place à l'agriculture, tout comme nos circuits économiques doivent retrouver un lien avec un territoire et des producteurs locaux. Pour améliorer notre alimentation, la planification urbaine doit pleinement lui donner une place en amont des logiques de construction.

Notre choix est de chercher à produire localement l'alimentation que nous consommons.

OBJECTIF 1 : CONSTRUIRE UN PARTENARIAT LOCAL POUR L'ALIMENTATION

Mettre en place une méthode de dialogue territorial avec la Région, le Département, la Chambre d'agriculture et GrandAngoulême

Définir des objectifs communs à 10 ans, un bilan d'étape à 3 ans et organiser chaque année une conférence annuelle des partenaires

OBJECTIF 2 : PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES EN LIMITANT L'ETALEMENT URBAIN

Limiter l'urbanisation des terres agricoles et naturelles à 50% de la consommation des 10 dernières années.

Préserver les zones agricoles à enjeux environnementaux et paysagers de toutes constructions

OBJECTIF 3 : MAINTENIR L'AGRICULTURE PAR UNE STRATEGIE FONCIERE

Identifier des terres agricoles à préserver ou à réserver, en lien avec la SAFER

Promouvoir le projet de mise en place de « vallées maraîchères » : permettre le regroupement des structures d'insertion par l'activité économique ayant une activité de maraîchage sur un même site pour permettre la mutualisation de compétences et des moyens de ces structures

OBJECTIF 4 : STRUCTURER LES FILIERES ECONOMIQUES AGRICOLES

Accompagner et former des porteurs de projets agricoles

Mener la réflexion et mettre en place un plan d'actions pour favoriser la présence de productions locales diversifiées et de qualité dans les différents réseaux de distribution

Mettre en place une charte pour l'achat public : achat d'alimentation et actions pédagogiques pour que les classes primaires aillent visiter les producteurs

AMBITION 6 : DEVELOPPER DES REPONSES ADAPTEES AUX PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITE

Il n'y a pas d'ambition qui ne s'accompagne du souci de ceux d'entre nous qui connaissent une fragilité particulière.

La dépendance, comme le handicap ou la pauvreté nécessitent des politiques particulières.

Notre choix: développer les politiques qui permettent à tous de participer à la vie commune.

OBJECTIF 1 : ETRE ATTENTIFS AUX PLUS DEMUNIS

En lien avec les professionnels de l'AFUS 16, accompagner l'obligation de toutes les communes de l'Agglomération de réaliser des haltes de nuit sur tout le territoire pour soutenir leur engagement dans la prise en compte des besoins des plus démunis et des sans domicile fixe

Accompagner les communes dans la production de logement social dans les secteurs en déficit de mixité sociale et à l'inverse, prévoir la dé-densification des quartiers fragiles

Développer une tarification sociale pour les besoins primaires

OBJECTIF 2 : REPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En lien avec le CD 16, mettre en place des solutions pour le transport des personnes en situation de handicap

Veiller à l'accès pour tous à l'espace public

OBJECTIF 3 : ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Adapter les logements existants des seniors à la vieillesse et au handicap

Développer une offre à destination des personnes âgées

Favoriser le développement de "domicile regroupé" pour personnes âgées ou les expériences d'habitat partagé

OBJECTIF 4 : LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DES FOYERS

Encourager l'action des bailleurs sociaux contre la précarité énergétique par l'accompagnement des ménages et la rénovation des logements sociaux

Poursuivre l'incitation à la production de logements sociaux très économes en énergie voire passifs

Favoriser l'accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques du logement résidentiel privé (ambassadeurs de l'efficacité énergétique, défi des familles à énergie positive,…)

AMBITION 7 : UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR LA SANTE DE SES HABITANTS

Les problématiques de santé constituent autant d'enjeux contemporains étroitement conditionnés par la qualité de l'environnement urbain.

Ainsi, les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. La santé est un bien précieux qu'il faut prendre en compte de façon transversale dans les actions mise en œuvre.

Notre choix est de garantir la qualité de notre cadre de vie pour préserver notre santé.

OBJECTIF 1 : DONNER L'ACCES AUX SOINS DE PROXIMITE

Harmoniser l'installation de professionnels de santé notamment par la création de « maison de santé » sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les centralités

OBJECTIF 2 : LIMITER LES RISQUES POUR LA SANTE DES HABITANTS

Prendre en compte l'ensemble des risques du territoire : risques naturels et technologiques, nuisances sonores, polluants atmosphériques, pesticides, pollens, pollution des eaux dans les choix d'aménagement, impacts sanitaires des changements climatiques

Hiérarchiser les zones d'enjeux du territoire en matière de santé publique afin de préserver les zones les moins touchées et réduire l'impact des zones les plus sensibles

Réduire les pollutions atmosphériques de fond (oxydes d'azote, poussières) par une politique adaptée en matière de transport et de gestion des énergies (renouvellement des appareils de chauffages obsolètes, performance des réseaux de chaleurs)

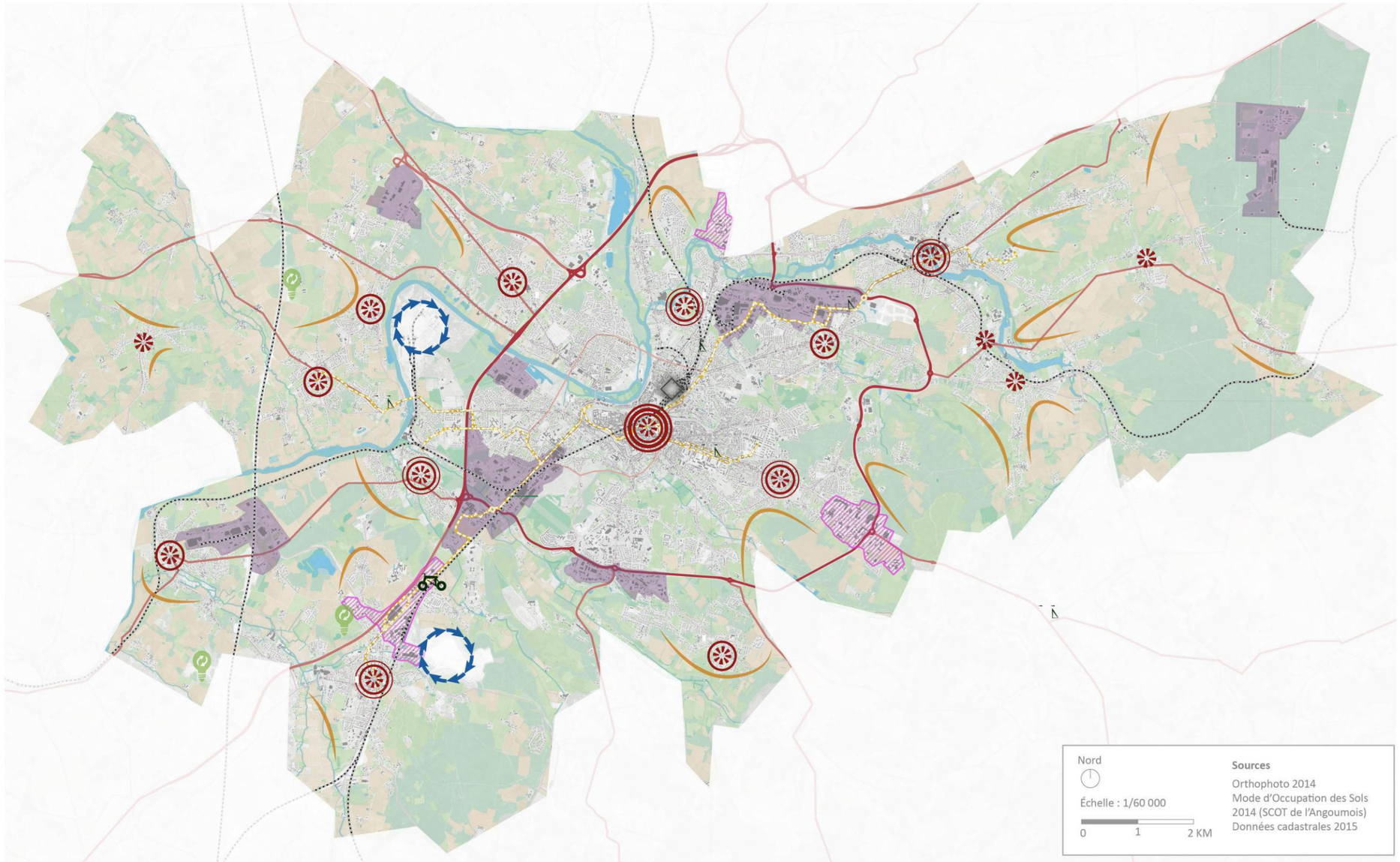
Développer des outils d'informations pour réduire l'émergence de maladies

OBJECTIF 3 : GARANTIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE POUR EN FAIRE UN ATOUT DE NOTRE DEVELOPPEMENT

Offrir davantage d'accès aux cours d'eau : affirmer la place de l'eau au sein des espaces urbanisés ou révéler sa présence

Développer ou intégrer des espaces naturels au sein de l'espace urbain

Développer la résilience du territoire en intégrant les conséquences des changements climatiques dans les aménagements d'espace publics et naturels



AMBITION 1 : Prendre sa place au coeur de la région nouvelle-Aquitaine et anticiper le Grand Angoulême à 38 communes

- Favoriser une desserte ferroviaire externe basée sur la LGV et une offre (TER) complémentaire à la grande vitesse
- Identifier les extensions possibles du tracé de BHNS

AMBITION 2 : Une méthode ancrée dans le réel

- Faire de la lutte contre la vacance la première priorité d'action sur l'habitat
- Permettre aux propriétaires de faire évoluer leur bâti

AMBITION 3 : Anticiper et promouvoir les nouvelles formes de déplacements

- Mettre le BHNS au service d'une logique globale
- Améliorer les conditions de circulation des piétons et cyclistes et leur réserver une vraie place sur l'espace public

AMBITION 4 : Devenir un territoire à énergie positive

- Développer les grands projets d'énergies renouvelables
- Adapter les règles d'urbanisme pour permettre le développement de ces énergies renouvelables

AMBITION 5 : Construire l'autosuffisance alimentaire du territoire

- Fixer des limites à l'urbanisation : préserver les espaces agricoles en limitant l'étalement urbain
- Maintenir l'agriculture par une stratégie foncière et structurer les filières économiques agricoles

AMBITION 6 : Développer des réponses adaptées aux publics en situation de fragilité

- Accompagner les communes dans la production de logement social dans les secteurs en déficit de mixité sociale et à l'inverse, prévoir la dé-densification des quartiers fragiles
- Adapter l'offre de logements au vieillissement de la population
- Lutter contre la précarité énergétique des foyers

AMBITION 7 : Un cadre de vie de qualité pour la santé de ses habitants

- Offrir davantage d'accès aux cours d'eau : affirmer la place de l'eau au sein des espaces urbanisés ou révéler sa présence
- Développer ou intégrer des espaces naturels au sein de l'espace urbain

CHAPITRE 1 : GRAND ANGOULEME, TERRITOIRE AU TRAVAIL

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le territoire du Grand Angoulême se caractérise par un tissu industriel important et des activités innovantes liées notamment au Pôle image. La desserte par le TGV, jumelé à un réseau de mobilités performant permettront de faciliter le développement économique du territoire.

Le chômage, élevé sur l'agglomération (17,1% de la population active en 2012), touche encore plus durement la population jeune. Cependant, on observe une augmentation du nombre d'entreprises entre 2008 et 2014 (+3,9%), ce qui démontre une restructuration du profil économique du territoire.

Notre choix: construire un territoire qui valorise le travail, qui soutient les salariés et qui accueille et accompagne les entreprises.

OBJECTIF 1 : RESTRUCTURER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN POUR L'ADAPTER PRIORITAIREMENT AUX HORAIRES ET LIEUX DE TRAVAIL

Transport en commun

Développer une offre en adéquation avec les horaires des salariés et des étudiants

Déplacements et Intermodalité

Permettre et favoriser l'intermodalité pour les déplacements domicile/travail sur l'ensemble des 16 communes de l'agglomération

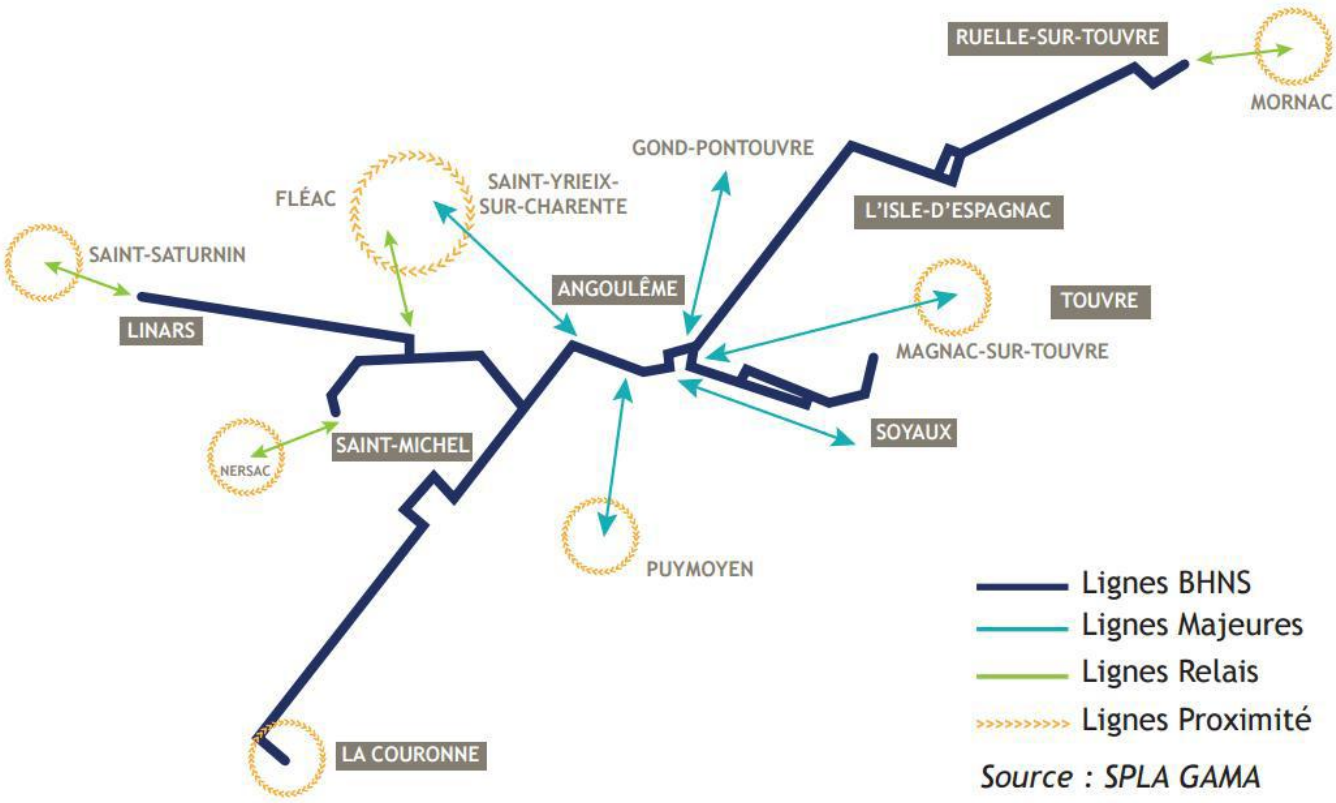
Conforter le pôle d'échange multimodal de la gare d'Angoulême

Anticiper une complémentarité de l'offre de transport à travers les haltes ferroviaires de Ruelle/Touvre et la Couronne

Etudier la possibilité de rouvrir les haltes ferroviaires à Saint-Michel et Nersac

Créer des aménagements de voiries coordonnés pour faciliter les déplacements des cyclistes et des piétons

Principes du futur réseau du Grand Angoulême



OBJECTIF 2 : POURSUIVRE LA POLITIQUE ECONOMIQUE D'INNOVATION

Filières économiques

Accompagner les entreprises du « pôle image/MAGELIS » dans leur croissance et leur diversification

Soutenir et accompagner la mutation des entreprises industrielles et favoriser les croisements entre les secteurs de l'industrie et de l'image

Formation

Poursuivre la mise en place d'une offre en formations supérieures (formations universitaires, recherches, filière image…)

Energie

Poursuivre l'accompagnement des entreprises vers une réduction des consommations énergétiques et le développement de projets en faveur des énergies renouvelables

OBJECTIF 3 : POURSUIVRE LA STRATEGIE NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Poursuivre le déploiement du Très Haut Débit

Permettre au plus grand nombre d'accéder à la fibre (Entreprises et particuliers)

Prévoir les fourreaux adéquats dans les futurs aménagements de réseaux.

OBJECTIF 4 : LIMITER LE DEVELOPPEMENT FONCIER POUR OPTIMISER LES SECTEURS ECONOMIQUES EXISTANTS

Zones d'activités économiques

Structurer un schéma des Zones d'Activités Economiques (ZAE) et afficher une vocation préférentielle (éco-industrielle, commerciale ou artisanale) pour plus de lisibilité

Maitriser la durée de la vacance sur les bâtiments d'activités en zones commerciales, industrielles ou dans le tissu urbain

Reconquête des friches

Anticiper à court et moyen termes la reconversion des carrières Lafarge et de la SNPE

Zones commerciales

Stopper les extensions foncières des zones commerciales (SCoT de l'Angoumois)

En cas de vacance, diminuer les surfaces commerciales et privilégier les solutions de mixité fonctionnelle

Tourisme

Permettre le développement de projets en lien avec le tourisme et les loisirs

OBJECTIF 5 : AMELIORER L'ORGANISATION DU TRANSPORT DES MARCHANDISES ET DES LIVRAISONS

Identifier les itinéraires à emprunter en cas de perturbations liées au froid

Harmoniser la réglementation locale en matière de circulation et de livraison en cœur d'agglomération

Leviers

Transports en commun

- Aménager des parkings relais et des parcs relais sécurisés sur les lignes structurantes

Intermodalité

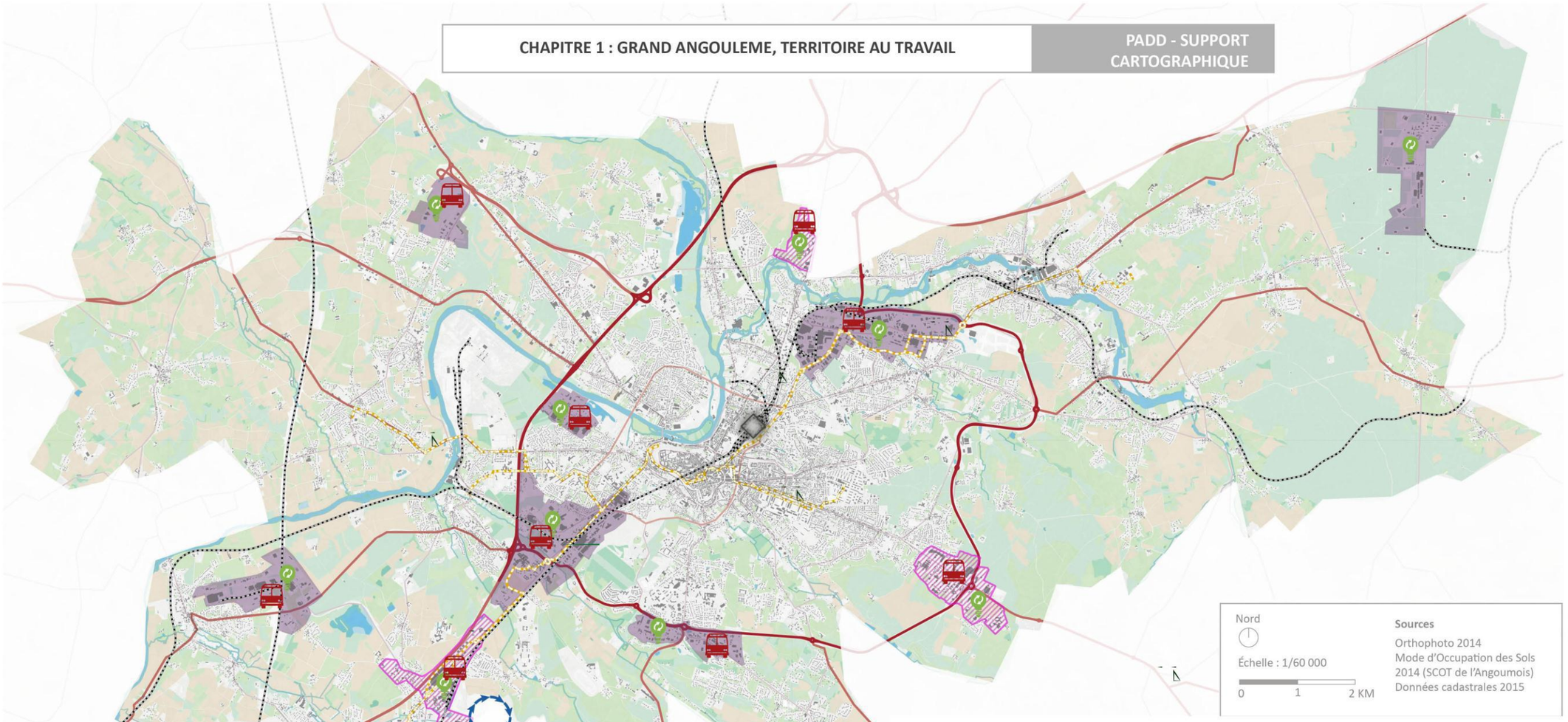
- Revoir et fluidifier l'accès à la gare d'Angoulême (parvis, dépose-minute, organisation et informations sur les parkings)

Zones d'activités économiques

- Favoriser le développement des réseaux d'entreprises (mises en contact, échanges etc.), que ce soit par le réseau numérique ou physique
- Poursuivre la mise en place de plans de déplacement des entreprises
- Inscrire des objectifs en termes d'énergie sur les aménagements et les constructions dans les Zones d'Activités Economiques pour répondre aux objectifs de TEPOS

Reconquête des friches

- Lancer une étude de pré-programmation urbaine sur le devenir du site de SNPE



RESTRUCTURER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN POUR L'ADAPTER PRIORITAIREMENT AUX HORAIRES ET LIEUX DE TRAVAIL

Développer une offre en adéquation avec les horaires des salariés et des étudiants

Permettre et favoriser l'intermodalité pour les déplacements domicile/travail sur l'ensemble des 16 communes de l'agglomération

Conforter le pôle d'échange multimodal de la gare d'Angoulême

POURSUIVRE LA POLITIQUE ECONOMIQUE D'INNOVATION

Soutenir et accompagner la mutation des entreprises industrielles et favoriser les croisements entre les secteurs de l'industrie et de l'image

Poursuivre l'accompagnement des entreprises vers une réduction des consommations énergétiques et le développement de projets en faveur des énergies renouvelables

LIMITER LE DEVELOPPEMENT FONCIER POUR OPTIMISER LES SECTEURS ECONOMIQUES EXISTANTS

Structurer un schéma des Zones d'Activités Economiques

Anticiper à court et moyen termes la reconversion des carrières Lafarge et de la SNPE

Stopper les extensions foncières des zones commerciales

Prioriser les actions de requalification et d'aménagement sur les secteurs à enjeux (SCOT)

CHAPITRE 2 : GRAND ANGOULEME, TERRITOIRE D'EQUILIBRE

ELEMENTS DE CONTEXTE

En faisant du réinvestissement urbain le principal levier d'un développement démographique ambitieux, GrandAngoulême veut favoriser la rencontre entre les générations et la mixité sociale. Refusant un modèle urbain qui renforce l'isolement humain et la dislocation de la société, nous voulons reconstruire des points de convergence de proximité où s'organisent la vie sociale, les mouvements et la vie commerciale. La volonté de privilégier les aménagements de points de "centralité" s'accompagne de politiques d'habitat et de déplacement cohérentes et exigeantes.

Notre choix est de remettre en place tous les éléments qui permettent de retrouver une vie commune et un « esprit de village ».

RAPPEL DU CADRE SUPRA-COMMUNAL – LE SCOT

- ***Au minimum 50% de réduction de consommation de l'espace (SCOT) : 200ha en extension maximum***
- ***Au maximum 50% d'offre de logements en extension (SCOT)***
- ***En moyenne, densité de 40 logements/ha sur la ville centre, 25 logements/ha pour la première couronne et 10 logements/ha sur la deuxième couronne***

Définition des centralités de notre territoire

La définition des niveaux de centralité est basée sur un panel de critères : commerces, équipements, mixité fonctionnelle, place du piéton, espaces publics, présence des transports en communs (multimodalité), densité urbaine et bâtie, la place des espaces verts, des espaces naturels et de l'agriculture…

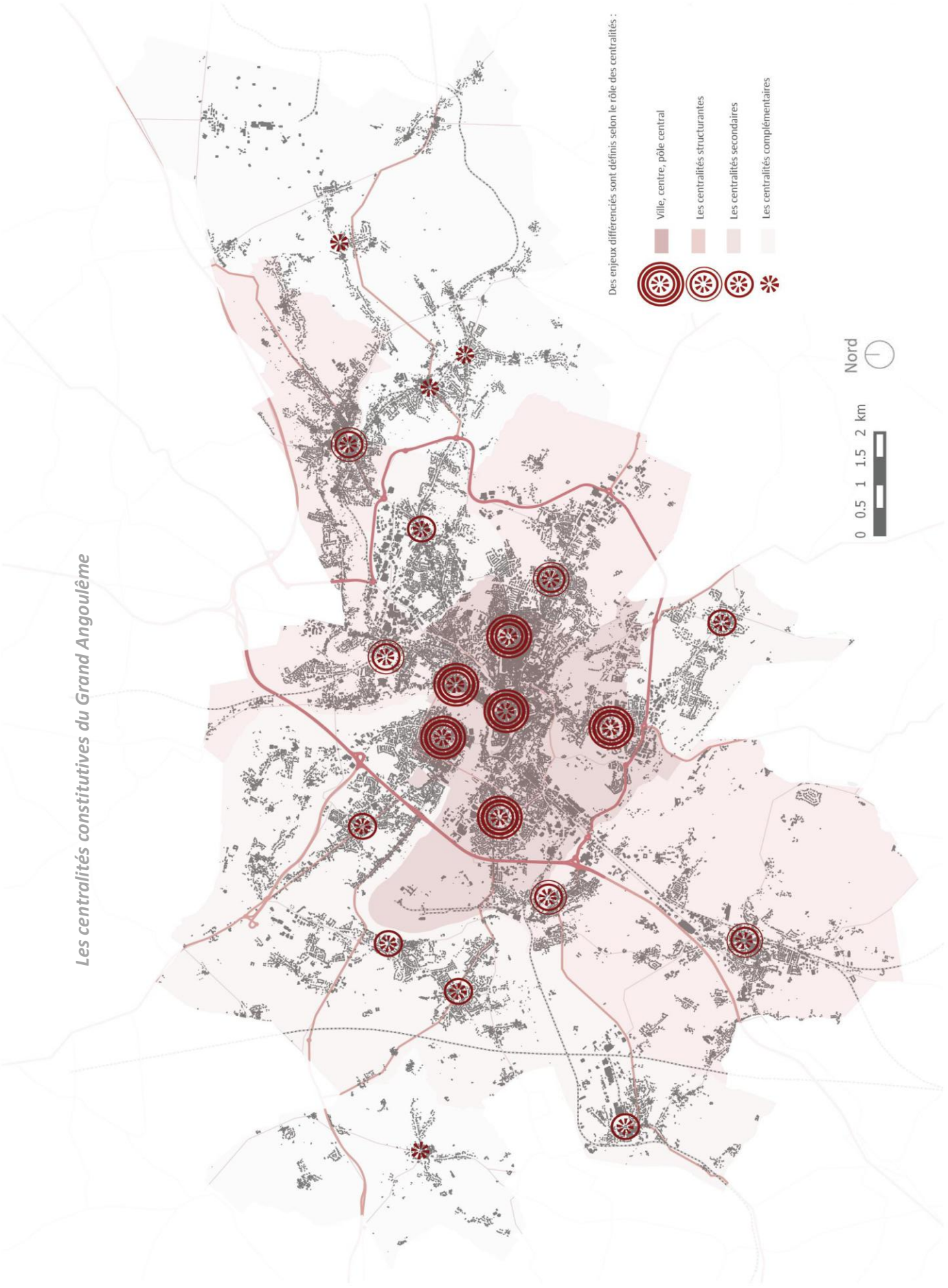
Chaque centralité (hors hameau) doit être vue comme un maillon complémentaire et indissociable à l'échelle de l'agglomération avec un rôle propre à jouer à l'horizon 2030 pour la construction d'un projet durable.

Au regard des problématiques spécifiques à chacun des niveaux territoriaux, le PADD énonce les enjeux prioritaires des centralités sur les thématiques d'habitat/mobilité/consommation de l'espace agricole et naturel

CENTRALITES / NIVEAU TERRITORIAL Communes concernées	PROBLEMATIQUES URBAINES	ENJEUX PRIORITAIRES DU PADD
Ville centre, pôle central Angoulême : le plateau/ l'Houmeau, Saint Cybard, Victor Hugo, Ma Campagne, Basseau-Grande Garenne	▪ Perte de population ▪ Vacance importante et parc ancien dégradé ▪ Disponibilité foncière réduite ▪ Des friches industrielles importantes (SNPE), socle d'une réflexion pour une éventuelle mutabilité ▪ Socle pour la mise en place de PEM, multimodalité et intermodalité ▪ Problèmes de stationnement ▪ Ilôts de chaleur	• Résorption de la vacance et réhabilitation de l'habitat dégradé par des opérations de renouvellement urbain ciblées • Adapter l'offre de logements à la population • Faire de cette centralité un socle privilégié pour le développement des multimodalités • Mettre la place du piéton au cœur de l'aménagement urbain en affirmant une politique de qualité de l'espace public • Limitation des nuisances environnementales et amélioration de la qualité de l'air • Rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur)
Les centralités structurantes : Soyaux, Gond-Pontouvre, La Couronne, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel	• Vacance importante dans le parc ancien • Tissu urbain composite alliant tissu ancien dense de bourg et faubourg, tissu pavillonnaire • Présence de commerces, équipements structurants, services de proximité • Desserte par le BHNS et les autres transports en commun	• Prioriser la revitalisation des centres et la rénovation de l'habitat dégradé • Améliorer la visibilité et l'image des entrées de ville, et la qualité de l'air sur les axes structurants • Enjeux de complémentarité de l'offre de transport • Rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur)
Les centralités secondaires : Nersac, Linars, Fléac, Saint-Yrieix-sur-Charente, L'Isle-d'Espagnac, Puymoyen	• Patrimoine parfois dégradé en centre ancien • Développement important et consommation de l'espace élevée • Densité des opérations faible et habitat individuel dominant • Desserte en transport en commun • Potentielle sensibilité aux pesticides d'origine viticole	• Améliorer la visibilité et l'image des entrées de ville, et la qualité de l'air sur les axes structurants • Fixer des limites à l'urbanisation et recentrer le développement au plus près des équipements et des services • Favoriser la multimodalité des modes de transports (mettre en place des petites unités de co-voiturage) • Rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables (réseaux, renouvellement systèmes chauffages)

Les centralités complémentaires : Saint-Saturnin, Mornac, Touvre, Magnac-sur-Touvre	• Développement important sous la forme d'habitat individuel peu dense entrainant une forte consommation des terres agricoles • Desserte faible en transport en commun • Potentielle sensibilité aux pesticides d'origine viticole	• Rôle de « poumon vert » principal de l'agglomération • Rôle de préservation et de maintien de l'agriculture. • Maîtrise du développement urbain au plus près des équipements et des services. • Limiter les extensions urbaines. • Favoriser la multimodalité des modes de transports • Rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables (renouvellement systèmes chauffages)
Entités des hameaux	• Etalement urbain • Consommation d'espaces agricoles important • Entités éloignées des commerces et services de proximité • Sensibilité forte à la précarité énergétique (bâtiments anciens, spacieux et dégradés)	• Aucun développement préconisé sur ces entités • Seule une densification mesurée pourra être réalisée • Rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur)

Les centralités constitutives du Grand Angoulême



OBJECTIF 1 : REINVESTIR LE CŒUR DE LA NOUVELLE GRANDE AGGLOMERATION EN RECENTRANT LA PRODUCTION DE L'OFFRE NOUVELLE DE 600 LOGEMENTS PAR AN

Faire du cœur de l'agglomération la locomotive de la croissance démographique du territoire et répondre à l'objectif du SCoT d'offrir 80% des nouveaux logements.

Diversifier et consolider tous les segments de l'offre de logements

Favoriser l'accession à la propriété accessible dans l'existant et en neuf

Renforcer, rééquilibrer et diversifier l'offre de logements à loyers très abordables

OBJECTIF 2 : REDONNER DE L'ATTRACTIVITE AUX CENTRALITES DU TERRITOIRE ET PRODUIRE DES NOUVEAUX LOGEMENTS EN REINVESTISSEMENT URBAIN

Favoriser une remise en tension du marché immobilier local

Objectif : 6000 nouveaux logements

Fixer des objectifs ambitieux en réinvestissement de l'existant pour garantir la sobriété foncière

Objectif : Limiter les extensions urbaines du PLUi-HD à la moitié des superficies consommées sur les dix dernières années (SCoT de l'Angoumois)

Redynamiser le cœur d'agglomération avec un objectif ambitieux de 70% de la production de logements en réinvestissement et 30% en extension en mobilisant tous les gisements fonciers et immobiliers

Objectif : 3400 logements/an dans les dents creuses et en réinvestissement urbain

Mener une politique volontariste pour contrer le phénomène de vacance des logements sur notre territoire

Objectif : 800 logements

Redynamiser, valoriser et conforter les centralités par la reconquête et la réhabilitation de l'habitat ancien délaissé et dégradé

Porter un projet de densification douce des tissus bâtis existants (démarche BIMBY)

Reconvertir les friches urbaines vers une mixité fonctionnelle

OBJECTIF 3 : LES CENTRALITES : « ESPACES DE PROXIMITE » ET SUPPORTS D'UNE REFLEXION POUR LE PARTAGE DE LA VOIRIE ET LA MULTIMODALITE

Hiérarchiser le réseau viaire en fonction de l'intensité du flux, de l'origine et de la destination des axes principaux

Intégrer les différents modes de transports dans les réflexions à mener sur les espaces de proximité *(régulation des flux, sécurité)*

Améliorer les conditions de circulation pour les modes « doux » (piétons / cycles) et leur redonner une place sur l'espace public

Placer le piéton au centre de la réflexion des aménagements des « espaces de proximités »

OBJECTIF 4 : MAILLER LE TERRITOIRE POUR FACILITER LES DEPLACEMENTS

Rendre cohérente la politique de stationnement à l'échelle de l'agglomération grâce à une tarification et une offre de stationnement adaptées (parkings relais, sites de co-voiturage…)

Etudier la mise en place de navettes sur un axe « gare-plateau-Magelis »

Etudier la pertinence d'une ligne circulaire

Etudier l'opportunité de créer une liaison entre le haut et le bas de la ville centre

OBJECTIF 5 : RENFORCER LES COMMERCES DE PROXIMITE

Développer une gestion prévisionnelle de l'urbanisme commercial qui intègre une réflexion partenariale et les outils de prévision et de pilotage

Affirmer le rôle premier du centre-ville d'Angoulême dans l'armature commerciale de l'agglomération

Favoriser le développement ciblé de certains pôles majeurs

Moderniser les sites arrivés à maturité

S'impliquer dans la nécessaire recomposition des espaces en mutation

Conforter le rôle structurant des pôles intermédiaires

Soutenir la modernisation des entreprises

Améliorer l'attractivité commerciale des centres et des quartiers autour d'événements culturels fédérateurs

OBJECTIF 6 : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PEUPLEMENT

Organiser la réflexion sur la mixité et les équilibres de peuplement : améliorer la connaissance et organiser le suivi des équilibres de peuplement sur l'agglomération

Poursuivre le travail de la Conférence Intercommunale du Logement destinée à engager la réflexion sur le peuplement et les attributions.

Veiller à répartir les très grands logements sur l'ensemble du territoire

Définir un plan d'action pour garantir le libre accès de tout le territoire aux hommes et aux femmes

OBJECTIF 7 : REEQUILIBRER LA MIXITE SOCIALE

Rééquilibrer la mixité sociale à l'échelle infra-communale et des différents projets d'aménagement

Rétablir les équilibres de peuplement par une production de logements sociaux sur tous les secteurs de l'Agglomération en déficit de mixité sociale

SCENARIO DE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

POUR PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE

6000 logements à offrir sur 10 ans*

70% en réinvestissement = 4200 logements

- 3400 dans les dents creuses et réinvestissement urbain
- 800 dans les logements vacants

- 0 hectare d'extension urbaine

30% en extension = 1800 logements

- Densité de 40 logements/an pour la ville centre, 25 logements/an pour les autres communes mis à part Saint Saturnin : 10 logements/an

- 70 hectares d'extension urbaine

* La démarche BIMBY et le réinvestissement des autres friches urbaines que celles déjà sous conventionnement avec l'EPF sont difficilement mobilisables et quantifiables. C'est pourquoi leurs potentiels sont considérés comme des BONUS :

> objectif de +1000 logements en BIMBY
> capacités foncières et règlementaires de +1000 logements dans le périmètre des friches industrielles et urbaines

Leviers

Habitat :

- Poursuivre l'orientation de la production en logements publics par des subventions incitatives (majoration des subventions, bonus de constructibilité) pour les opérations répondant aux critères de performance énergétique, forme urbaine qualitative, mixité sociale.
- Renforcer l'accession à la propriété dans l'existant et dans le neuf en tissu urbain ou en continuité de l'existant.
- Imposer un pourcentage de créations de logements sociaux pour les opérations d'ensemble pour rééquilibrer l'offre de logements à loyers accessibles à l'échelle de l'agglomération.
- Améliorer le cadre de vie des quartiers les plus fragiles en s'engageant dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain.

Mobilité :

- Créer une charte d'aménagement de la voirie
- Créer une conférence intercommunale des aménagements de voirie

Dents creuses

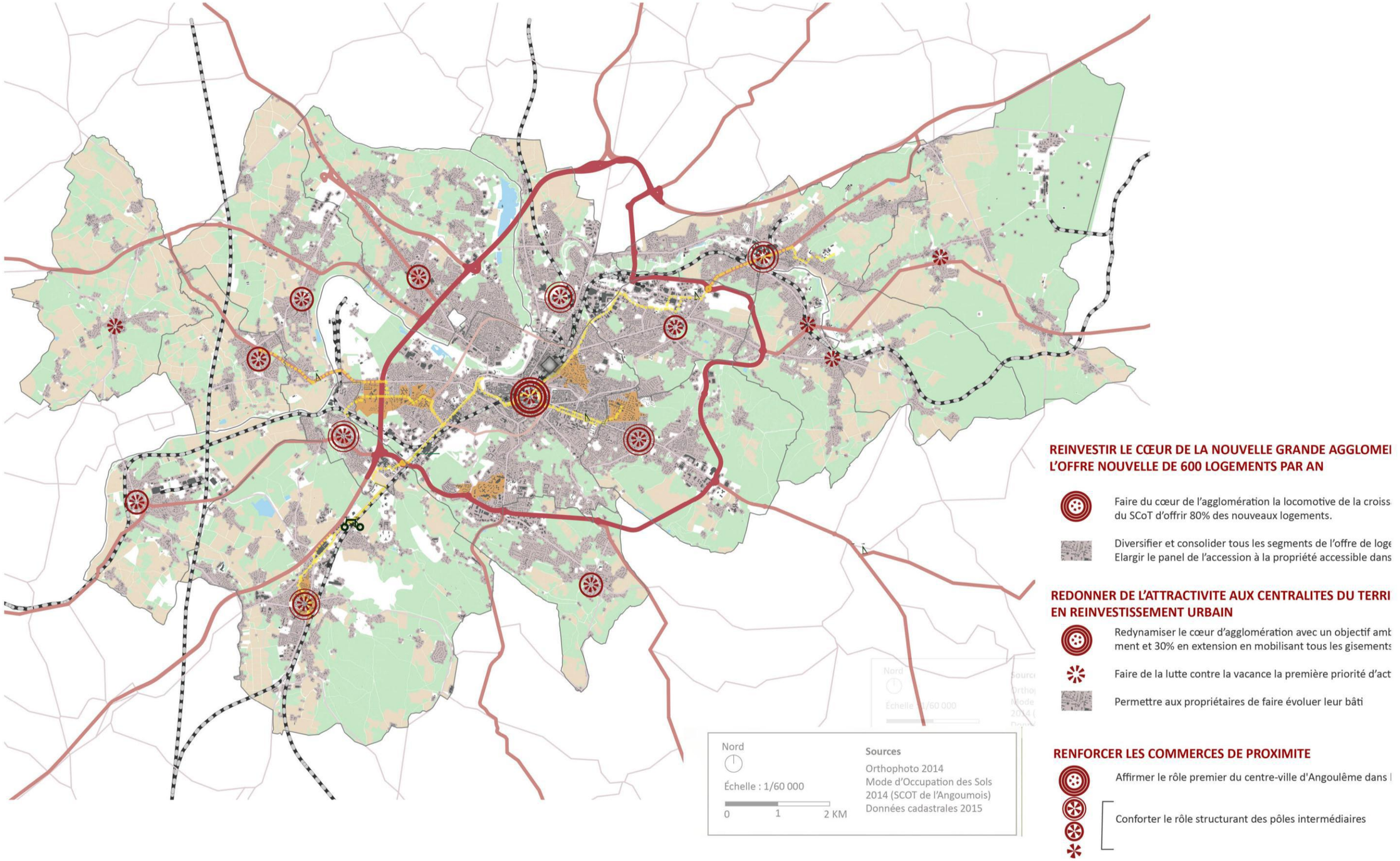
- Favoriser le renouvellement des tissus bâtis existant par une densification douce respectueuse des cadres de vie et des formes urbaines existantes, constructions sur parcelles déjà bâties, réhabilitation et restructuration de bâtiments existants, divisions parcellaires, etc.
- Développer des potentialités de production de logements par curetage d'îlots
- Accompagner les habitants actuels du territoire dans leurs projets d'adaptation, d'extension, de restructuration de leurs logements ou dans leurs démarches de cession d'une partie de leur terrain à de nouveaux habitants

Extension urbaine

- Compléter l'accueil de nouveaux habitants par des extensions urbaines mesurées, en continuité de l'existant et en demandant des constructions répondant à des exigences architecturales et énergétiques exemplaires

Commerces

- Trouver un équilibre et une cohérence territoriale pour les ouvertures commerciales le dimanche afin de permettre la vitalité des communes lors des temps touristiques majeurs tout en préservant la vie familiale des salariés



REINVESTIR LE CŒUR DE LA NOUVELLE GRANDE AGGLOMEI L'OFFRE NOUVELLE DE 600 LOGEMENTS PAR AN

- Faire du cœur de l'agglomération la locomotive de la croiss du SCoT d'offrir 80% des nouveaux logements.
- Diversifier et consolider tous les segments de l'offre de loge Elargir le panel de l'accession à la propriété accessible dans

REDONNER DE L'ATTRACTIVITE AUX CENTRALITES DU TERRI EN REINVESTISSEMENT URBAIN

- Redynamiser le cœur d'agglomération avec un objectif amb ment et 30% en extension en mobilisant tous les gisements
- Faire de la lutte contre la vacance la première priorité d'act
- Permettre aux propriétaires de faire évoluer leur bâti

RENFORCER LES COMMERCES DE PROXIMITE

- Affirmer le rôle premier du centre-ville d'Angoulême dans l
- Conforter le rôle structurant des pôles intermédiaires

CHAPITRE 3 : GRAND ANGOULEME, TERRITOIRE DE PATRIMOINE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le socle du Grand Angoulême est marqué par une succession de plateaux et de vallées entraînant de nombreux points de vue sur les grandes entités paysagères dont la plus marquante reste le plateau d'Angoulême. La Charente en est la colonne vertébrale bien que ce fleuve souffre aujourd'hui d'une faible mise en valeur et d'un manque d'appropriation par les habitants.

La diversité des paysages se manifeste par l'enchevêtrement d'un patrimoine architectural hérité du passé industriel et militaire de la communauté d'agglomération avec une trame verte et bleue riche représentées par une variété de milieux naturels concentrés le long des vallées. Un patrimoine plus « anodin » se superpose aux grands sites patrimoniaux reconnus. Plus petits et anecdotiques, les parcs, jardins, alignements d'arbres, haies et arbres isolés, moulins et petites bâtisses constituent le patrimoine local de l'agglomération. Soumis aux pressions urbaines ou à l'abandon, ce patrimoine peu reconnu est un véritable potentiel pour développer des liaisons paysagères et circuits pédestres entre ville et campagne.

Le Plateau est le cœur historique de l'agglomération réunissant un patrimoine architectural et paysager remarquables, au même titre que la variété des patrimoines bâtis et naturels de l'ensemble des communes.

Enfin, le phénomène d'étalement urbain et les grandes infrastructures de transport ont opéré des coupures importantes entre les espaces naturels et agricoles, rendant certaines ressources vulnérables (pollution, imperméabilisation des sols…).

Notre choix: préserver et mettre en valeur nos patrimoines.

OBJECTIF 1 : PROTEGER ET DONNER ACCES A NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Mettre en valeur la trame verte et bleue et lutter contre les ruptures

Préserver les corridors écologiques de proximité

Assurer une meilleure prise en considération et une meilleure gestion de l'eau (zones humides, ruissellement, cours d'eau etc.)

Faciliter l'accès de tous aux éléments les plus remarquables: berges de la Touvre, bois, colline du Petit Fresquet...

Aménager les lieux aujourd'hui fortement fréquentés mais qui connaissent une défaillance d'organisation du site (accès et stationnement à la vallée des Eaux Claires, viabilisation de la guinguette de Fléac en bord de Charente...)

OBJECTIF 2 : FAVORISER LES RELATIONS ENTRE DES PROJETS URBAINS DE QUALITE ET LES ESPACES DE NATURE EN VILLE

Prendre en compte le relief et les phénomènes de co-visibilité dans les projets urbains

Garantir le maintien des espaces de respiration en ville et des coulées vertes au sein du tissu urbain

Faciliter l'accès au patrimoine naturel et rendre sa place à la nature dans le tissu urbain

Asseoir le rôle du patrimoine urbain et architectural comme élément de valorisation du territoire

- *Assurer une requalification du patrimoine remarquable et ordinaire des communes*
- *Prendre en compte le Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville d'Angoulême (qui se substitue au PLUi dans son emprise).*
- *Valoriser la présence de la « ceinture verte » du glacis (Jardin Malet et Jardin Vert…) et de la vallée de l'Anguienne*
- *Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des rives de la Charente, de l'Anguienne, des Eaux Claires et de la Touvre*
- *Préserver et valoriser les cônes de vues*

OBJECTIF 3 : FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE

Renforcer l'attractivité culturelle et touristique du territoire

Permettre la valorisation touristique du cœur d'agglomération en s'appuyant sur différents éléments : le patrimoine architectural, naturel et paysager de la Ville, la Charente et les équipements à vocation culturelle

Requalifier les entrées de villes les plus symboliques et/ou les plus dégradées (rue de Bordeaux, route de Paris) dans l'objectif de revaloriser l'image du territoire

Mettre en place une charte pour le mobilier urbain et une signalétique commune pour le patrimoine historique ou naturel

Recenser et cartographier le patrimoine historique des communes: lavoirs, châteaux, prieurés, porches, logis, puits... et mettre en place une signalétique adaptée et des parcours de découverte



PROTEGER ET DONNER ACCES A NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Mettre en valeur la trame bleue et lutter contre les ruptures et assurer une meilleure prise en considération et une meilleure gestion de l'eau

Préserver les corridors écologiques de proximité

Préserver les espaces remarquables du territoire et assurer la protection des espaces les plus «sensibles » garants de la trame verte

FAVORISER LES RELATIONS ENTRE DES PROJETS URBAINS DE QUALITE ET LES ESPACES DE NATURE EN VILLE

Asseoir le rôle du patrimoine urbain et architectural comme élément de valorisation d territoire

Garantir le mantien des espaces de respiration en ville et des coulées vertes au sein du tissu urbain

Nord

Échelle : 1/60 000

0 1 2 KM

Sources

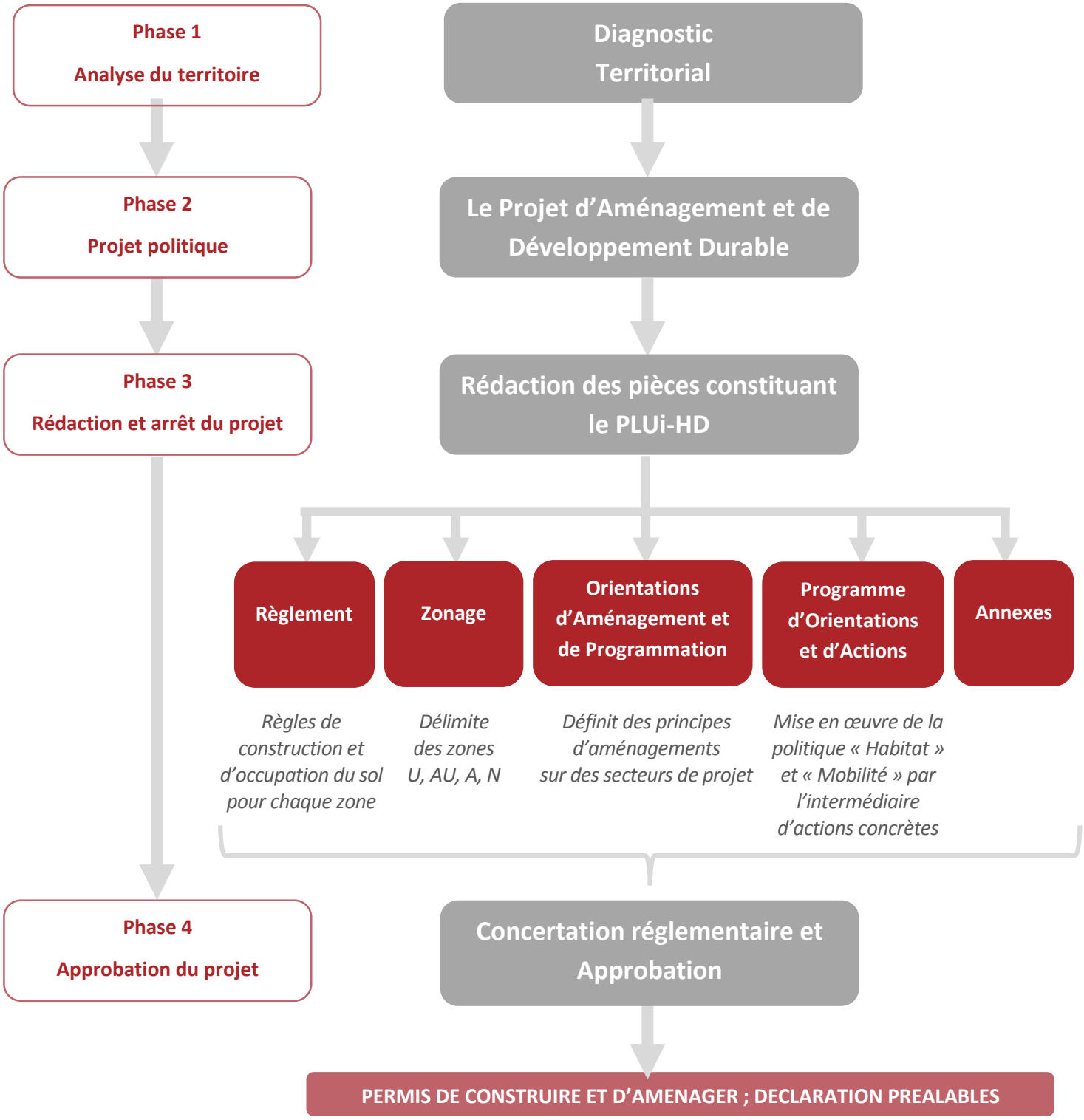
Orthophoto 2014
Mode d'Occupation des Sols 2014 (SCOT de l'Angoumois)
Données cadastrales 2015

ANNEXES

ANNEXE 1. LA CONSTRUCTION D'UN PLUi-HD

Le PLUi-HD est un document complexe constitué de différentes pièces règlementaires. Généralement son élaboration se divise en 4 grandes phases et dure en moyenne 4 ans.

L'objectif final est d'encadrer la délivrance des permis de construire en ayant préalablement analysé notre territoire et définis des règles adaptées et permettant de faire évoluer notre développement de manière durable



ANNEXE 2. RAPPEL DU CALENDRIER DU PLUI-HD

Septembre 2018 – Juin 2019

Concertation règlementaire

- ***Approbation***
- ***Enquête publique (2 mois)***
- ***Avis des Personnes Publiques Associées (3 mois)***

Mai 2017 – Juin 2018

OAP \POA\ Règlement \ Zonage

- ***Réunion avec les Personnes Publiques Associées***
- ***Réunions en commune***
- ***Travaux thématiques PLH / PDU***
- ***Concertation avec les habitants (ateliers et réunions)***
- ***Temps de travail avec les services GrandAngoulême***

Octobre 2016 – Avril 2017

PADD

- ***Réunion publique*** *(avril)*
- ***COPIL de restitution*** *(avril)*
- ***Réunion avec les Personnes Publiques Associées*** *(avril)*
- ***Débats en conseils municipaux et communautaire*** *(janvier à mars)*
- ***COPIL intermédiaires*** *(décembre)*
- ***4 débats citoyens*** *(novembre – décembre)*
- ***3 ateliers transversaux*** *(novembre)*
  Economie-Déplacements ; Armature urbaine ; Environnement-Energie-Agriculture

Avril-Octobre 2016

Diagnostic

- ***2 COPIL de restitution*** *(septembre et octobre)*
- ***7 ateliers transversaux*** *(mai, juillet et septembre)*
  Habitat, foncier, environnement, mobilité, énergie, économie
- ***COPIL intermédiaires*** *(juin)*
- ***Temps de travail avec les services GrandAngoulême***
- ***COPIL de lancement et journée de lancement*** *(avril)*

ANNEXE 3. LES PROJETS STRUCTURANTS SUR L'AGGLOMERATION EN COURS, REALISES OU DEJA APPROUVES

Domaines concernés	Politiques en œuvre	Etat d'avancement
Planification territoriale	Schéma de Cohérence Territorial de l'Angoumois (SCoT)	*Approuvé en 2013*
	Programme Local de l'Habitat (PLH)	*Approuvé en 2014*
Agriculture	Bien manger à l'école	*En œuvre dans 8 communes de l'agglomération*
	Démarche « Eau et Bio »	*En cours*
	Vallée maraîchère (regroupement de structures associatives)	*En cours*
	Espace Test Agricole	*En cours*
Habitat	Pass' Accession	*2013-2017*
	Opérations de Renouvellement Urbain	*En cours*
	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU)	*2017-2022*
Economie	Pépinière d'entreprise de Girac / Technoparc du Grand Girac	*En cours*
	Opération du quartier d'affaires de la gare d'Angoulême	
	Etude de requalification des zones d'activités	
	Lancement du programme d'incubation	
	Soutien à deux programmes de recherche « INSECT » et NUMERIC »	
	Soutine aux plateformes technologiques (CREALAB EFEC)	
	Constitution d'un pôle ESF (économie sociale et solidaire)	
	Mise en place de la maison d'entreprendre (quartier de la gare)	
	Création d'un technopôle	
Energie	Territoire à Energie Positive (TEPOS)	*Adhésion du grand Angoulême en 2016*
	Parcs photovoltaïques de :	*2018*
	Nersac	*2017*
	La Couronne	*2018*
	Fléac	*2017*
	Réseaux de chaleurs et chaufferies bois	*2018*
	Usine hydroélectrique du Nil	*Annuel*
	Défi familles à énergie positive	*2018*
	Mise en place d'un « Guichet Unique de la Rénovation Energétique »	*2017*
	Schéma Directeur Énergie	*2017/2018*
	Unité de méthanisation	*2019*
	Réflexion en cours autour d'une unité de traitement des ordures ménagères résiduelles à l'échelle des 38	*En cours : au niveau du débat public*
Déplacements et mobilité	Bus à haut niveau de service (BHNS)	*2019*
	Réorganisation du réseau de transport en commun	
	Développement d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) autour de la Gare d'Angoulême	
	Réalisation d'un schéma cyclable	
Patrimoine	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)	*En cours*
	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (en cours sur Angoulême)	

ANNEXE 4. RAPPEL DU PROJET D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME 2014-2020

L'élaboration du PLUi-HD de GrandAngoulême ne se fait pas à partir d'une page blanche. Il s'inscrit dans les objectifs du projet d'agglomération adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaires le 13 décembre 2014. Ce projet est construit autour de 3 priorités majeures s'articulant autour de cinq thématiques :

1. La MUTATION ECONOMIQUE du territoire vers un développement économique dynamique, créateur d'emplois

2. La TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE de notre agglomération en cohérence avec les objectifs supra territoriaux de réduction de gaz à effet de serre et de consommation des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables ;

3. L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT de l'agglomération dans l'axe Paris-Bordeaux afin que notre carte de visite territoriale soit une référence dans cette diagonale entre la capitale et la grande métropole du Sud.

1. Développement économique : *emploi, formation et d'enseignement supérieur*

2. Aménagement du territoire : *urbanisme, logement et de mobilité*

3. Transition écologique : environnement, développement durable et cadre de vie

4. Innovation sociale et vivre ensemble

5. Une agglomération reconnue et au service des communes.

De plus, le PLUi-HD doit s'articuler avec les dispositions des documents supra-communaux, tels qu'ils sont exprimés notamment par le SCOT de l'Angoumois. Il existe une hiérarchie au sein des documents de planification qu'il est impératif de respecter.

